

que peut-être vous aimerez à voir avant ce temps ma réponse sur le sujet qui nous a occupés. Dimanche, je vous écris ces lignes qui contiennent ce que je pense sur la proposition que vous m'avez alors faite de livrer à la publicité, soit en mon propre nom, ou autrement, la correspondance en entier entre Mr. Draper et moi, et entre vous et moi depuis le mois de Septembre dernier.

J'ai donné à cette proposition beaucoup d'attention, et je l'ai fait avec un sincère désir de pouvoir en venir à la conclusion que vous paraissez désirer, savoir, de mon consentement à cette publication ; mais je regrette de dire que je n'ai pu encore me convaincre de la convenance d'une pareille démarche et des avantages qui pourraient en résulter. Quant à faire la chose en mon nom, je ne vois rien qui pourrait de ma part justifier un tel acte ; quant à y donner même mon consentement, les circonstances et l'attente sous lesquelles cette correspondance a été commencée et continuée me fait croire que je ne le puis pas convenablement.

Je n'ai pas manqué de réfléchir sur la prétention que vous avez émise que la correspondance en question ayant été de ma part conduite comme intermédiaire seulement, elle était plutôt vôtre que mienne, et que vous avez partout droit d'en faire tel usage que vous jugerez à propos. Je dois avouer que je la trouverais sans réponse, si en entamant avec moi cette correspondance vous n'eussiez cédé, tacitement d'abord, et ensuite directement à la condition que j'y avais mise, c'est qu'en cas de non succès, la chose resterait entre nous. Malgré cela, vous pouvez avoir raison, et je vous en laisse le juge. Si votre position est correcte, vous n'avez pas besoin de mon consentement ; si vous faites la publication en vertu du droit que nous prétendez avoir, je me réserve celui de dire que vous avez agi sans ma sanction et contre mon avis. Si vous vous décidez à publier, il y a dans mes lettres plusieurs parties qui devraient en être retranchées, votre excellent jugement vous indiquera ces choses. Quel que soit la détermination à laquelle vous en venez, je me flatte que nos liaisons d'amitié et d'estime réciproques n'en souffriront en rien, que vous voudrez me regarder comme par le passé.

Votre dévoué confrère et ami,

R. E. CARON.

[NON-PUBLÉ.]

(L'Hon. L. H. Lafontaine à l'Hon. R. E. Caron.)

Montréal, 11 mars, 1846.

Mon cher ami, — Votre lettre en date d'hier ne m'a été remise que bien tard le même jour, c'est à dire après l'ajournement de la cour d'appel, où j'avais eu le plaisir de vous voir.

Avant de répondre au long à cette lettre, dans le cas où je croirais à propos de faire, tant pour rectifier quelques inexactitudes que pour revendiquer la justice qui est due à mes amis et à moi-même, permettez-moi de vous prier de me dire, si votre refus de consentir à ce que vous appelez la *publicité* de la correspondance dont il s'agit, doit s'étendre à tous les cas possibles où je pourrais, d'après les usages constitutionnels, surtout en ma qualité de Membre de la Chambre d'Assemblée, être appelé à parler de cette correspondance, et si dans un pareil cas, vous entendez avoir le droit d'exiger que je garde le silence sur le contenu de cette correspondance, au point de n'avoir aucune discrétion à exercer à cet égard, tant dans mon intérêt personnel que dans celui du parti auquel j'appartiens.

Tout à vous,

L. H. LAFONTAINE.

[NON PUBLIÉE.]

(L'Hon. R. E. Caron à l'Hon. L. H. Lafontaine.)

Montréal, 16 mars, 1846.

Mon cher ami, — D'après l'entretien que nous avons eu Dimanche dernier, je pense que nous nous entendons parfaitement, sur l'usage que vous pouvez faire de notre correspondance ; ainsi il est à peine nécessaire de vous dire, en réponse à votre lettre du 11, provoqué par la mienne en date de la veille, que le refus de ma part contenu dans cette dernière de consentir à ce que j'aurais pu appeler *publication* plutôt que *publicité*, de la correspondance en question, ne s'étend pas aux cas possibles, où vous pourriez d'après les usages constitutionnels, et surtout en votre qualité de membre de la chambre d'Assemblée, être appelé à parler de cette correspondance, mais qu'il est distinctement compris qu'en pareil cas, je ne réclame nullement le droit d'exiger que vous gardiez le silence sur le contenu de cette correspondance, qu'au contraire vous avez pleine liberté d'exercer à cette égard une discrétion judiciaire, tant dans votre intérêt personnel, que dans celui du parti auquel vous appartenez.

Tout à vous,

R. E. CARON.

A continuer.

BULLETIN.

Départ du Maire. — Exhibition de crucifix. — Sur la démission de Mgr Dupuch.

M. Ferrier, maire de la ville est embarqué le 20, pour l'Angleterre ; on ne sait pas encore ce qui en résultera pour la corporation.

— Nous annonçons dans l'article des nouvelles, l'arrivée à New-York des

vaisseaux *Adirondack* et *Queen of the West*, et les dernières nouvelles qu'ils apportent d'Angleterre.

— Les papiers américains ont beaucoup parlé d'un crucifix fait par un moine italien, qui n'avait fait aucun étude de la sculpture ; ce morceau qui est un ouvrage fini de l'art est maintenant entre les mains de M. Edward qui prétend l'avoir acheté dix mille piastres de M. Lester. Nous ne pouvons que regretter de voir une chose si sacrée devenir, entre les mains des protestants, un objet de spéculation. Combien qui ont donné leur argent pour voir cette pièce de l'art, sans avoir eu le moindre sentiment de respect envers CELUI qui y est représenté ? Sans aucun doute, ce crucifix serait mieux placé sur les autels de CELUI qui a répandu tout son sang pour le salut des hommes. Au surplus voici ce que ce crucifix, regardé comme un objet profane, a rapporté à ses maîtres. M. Lester a gagné à Gènes 1000 piastres, et 2000, en s'en retournant chez lui, depuis ce tems, l'exhibition à New-York lui a donné 2000 piastres. On prétend qu'à présent il n'a pas gagné moins de 20,000 piastres. M. Lester avait dit qu'il ne voulait pas s'enrichir par cette espèce de gagnè-denier, mais qu'aussitôt qu'il aurait retiré ce que lui en coûtait son crucifix, c'est-à-dire 4150 piastres, il le donnerait à quelque église catholique. La vente qu'il en a faite à M. Edward ferait voir le contraire, ou bien, que ses promesses n'étaient pas sincères, et que son ostentation de générosité n'était qu'une finesse de calcul.

— Pour les affaires de la Chambre, nous renvoyons aux débats sur les bills des *Municipalités* et de l'*Education*, que nous avons copiés de la *Revue Canadienne*. On verra dans l'article des Etats-Unis que M. Cristenden a remporté une victoire éclatante sur M. Colquitt ; ce qui fait voir que chez nos voisins, les idées sont plus à la paix qu'on ne le pensait.

— Décédé, dans la nuit du 19 au 20 avril, au presbytère de la Pointe-aux-Trembles de Québec, à l'âge avancé de 83 ans et 8 mois, le rév. M. Joseph Claude Poulin de Courval, archiprêtre et curé de cette paroisse depuis 52 ans. M. Courval était de la Société d'une Messe.

— Nous avons annoncé dans notre feuille, il y a quelque tems, la démission de Mgr. Dupuch, qui d'un bond s'est jeté de son beau siège épiscopal dans une cellule de trappiste. Dans ce tems-là, c'était un mystère inconnu à tout le monde, mais maintenant, ce n'en est plus un : il faut le dire aujourd'hui, c'est par suite d'embarras financiers devenus fort graves que le premier évêque d'Alger résigne son siège. Si la position extrêmement difficile où s'est trouvé Mgr. Dupuch lui a fait commettre des fautes, il n'en reste pas moins digne de la vénération des gens de bien : nul n'aura jamais l'ombre de prétexte pour lui refuser le respect et l'estime dus aux plus touchantes et aux plus chrétiennes vertus. Le bâton pastoral est partout un pesant fardeau, mais à Alger c'est un poids immense ; — entrons dans notre sujet.

Nous lisons dans une lettre datée du 10 janvier, ce qui suit :

..... Les embarras financiers de Mgr. d'Alger sont, il est vrai, bien grands aujourd'hui ; mais pour qui a-t-il contractées ces dettes ?

..... Lorsque le pieux évêque est venu prendre possession de son nouveau siège, une petite mosquée convertie en église, trois ou quatre prêtres, dont un seul convenable, voilà quelle étaient les ressources spirituelles de la colonie. Aujourd'hui la plupart des villes prises par nos armes, la plupart des villages fondés par nos colons, ont été pourvus de pasteurs ; Alger compte une trentaine de prêtres : plusieurs communautés religieuses, tant d'hommes que de femmes. Je serais trop long, si j'entreprenais de vous retracer toutes les fondations de Mgr. Dupuch durant les sept années de son pontificat. Que d'efforts pour procurer un seul prêtre à des populations chrétiennes de quatre à cinq mille colons souvent dispersés en plusieurs hameaux. Ne croyez pas que le gouvernement qui a reconnu de loin en loin le titre de quelques curés et desservants, ait pourvu tous ces prêtres de tout ce qui est nécessaire au culte, ait construit même beaucoup d'églises pour ces populations agricoles ; non depuis quinze ans le gouvernement a fait édifier quatre églises catholiques ! C'est à la générosité des fidèles que l'évêque a été obligé de s'adresser pour disposer tous les autres sanctuaires de la colonie. Sur six ou huit chanoines dont un remplit l'office de curé, et trois vicaires seulement reconnus par le gouvernement reçoivent de lui une rétribution, les autres prêtres vivent comme ils peuvent : la population depuis deux ans s'est accrue de 40,000 âmes, deux nouveaux prêtres en tout ont été accordés.

La plupart des fonctionnaires, depuis le premier magistrat jusqu'au dernier